

**Assemblée générale**

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale
7 novembre 2016
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 15^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 14 octobre 2016, à 10 heures

Président : M^{me} Mejia Vélez (Colombie)**Sommaire**Point 64 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)
- b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-17919X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 heures.

Point 64 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (suite) (A/71/41)

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant (suite) (A/71/213 et A/71/253)**
- b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (suite) (A/71/175)**

1. **M^{me} Mballa Eyenga** (Cameroun) estime que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 doit être considéré comme une occasion d'améliorer la situation de nombreux enfants dans le monde, en particulier en Afrique, et de lutter contre la persistance des inégalités. Les États doivent investir massivement afin de bâtir un monde digne des enfants.

2. Partant du principe que l'éducation constitue un pilier dans la réalisation des droits fondamentaux de l'enfant, le Cameroun a instauré la gratuité de la scolarisation des garçons et des filles dans les zones urbaines et rurales. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Cameroun favorise l'éducation inclusive en veillant à ce que les filles appartenant à des groupes défavorisés reçoivent une éducation. Le Gouvernement camerounais associe également les autorités traditionnelles et religieuses à l'action qu'il mène pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles et met en œuvre des programmes de vaccination systématique avec l'appui de l'Organisation mondiale de la Santé, de la société civile et du secteur privé. L'amélioration de la couverture du traitement pédiatrique du VIH/sida est une nécessité et les enfants devenus orphelins ou vulnérables par suite de la maladie doivent bénéficier d'une plus grande protection.

3. En ce qui concerne la protection des droits de l'enfant, le Cameroun s'emploie à lutter contre le recrutement d'enfants par des groupes terroristes tels que Boko Haram. Le pays collabore également étroitement avec plusieurs organisations internationales, dont l'UNICEF et l'Organisation internationale du Travail (OIT) afin de mettre en œuvre les divers instruments juridiques relatifs aux droits de l'enfant. Le Cameroun apprécie grandement les appuis fournis par les organismes des Nations Unies, les donateurs et les organisations non gouvernementales

(ONG), qui lui ont permis de faire face à la crise humanitaire découlant des attaques perpétrées par Boko Haram et de gérer l'afflux des enfants réfugiés.

4. **M^{me} Bruell-Melchior** (Monaco) relève que, malgré les efforts accomplis à ce jour, 70 millions d'enfants mourront avant leur cinquième anniversaire entre 2016 et 2030. L'accès universel aux soins de santé, notamment aux soins prénatals, obstétriques et néonataux est aussi essentiel qu'une bonne alimentation. L'éducation universelle peut briser le cercle vicieux de l'inégalité, améliorer les conditions de vie des enfants et contribuer à la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. L'Association mondiale des amis de l'enfance (AMADE), une organisation non gouvernementale créée en 1963 par la Princesse Grace, a placé la santé et l'éducation au cœur de ses priorités, comme l'avait fait le Gouvernement Princier au travers de sa politique de coopération internationale.

5. La violence à l'encontre des enfants, qui touche 1 milliard d'enfants chaque année, est une atteinte à la dignité humaine. En amont de la prochaine session du Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2017, un sommet destiné à identifier des solutions dans la lutte contre la violence à l'encontre des enfants sera organisé. Le guide publié par l'Organisation internationale de la Francophonie, qui fournit des conseils pratiques pour accompagner les enfants appelés à témoigner devant le tribunal, est un outil utile.

6. **M^{me} del Águila Castillo** (Guatemala) déclare que les objectifs de développement durable, qui ciblent notamment la santé et le bien-être des enfants et des adolescents, sont l'aboutissement d'un processus inclusif. Il est essentiel d'investir dans l'enfance et de faire en sorte que les enfants puissent participer en tant qu'agents du changement.

7. Année après année, les phénomènes El Niño et La Niña ont eu des effets dévastateurs au Guatemala et ont conduit à une aggravation de la sécheresse et de la malnutrition pour les groupes les plus vulnérables de la population. Le Guatemala remercie chaleureusement les fonds et les programmes des Nations Unies pour leur appui et leur assistance et a rejoint l'initiative Renforcer la nutrition, qui incite les gouvernements et les communautés locales à affirmer leur engagement en faveur du droit à l'alimentation et à une bonne nutrition.

8. Les politiques migratoires de la région doivent prendre en compte le nombre d'enfants séparés et non accompagnés dans le Triangle du Nord, et comporter des dispositions en faveur des enfants et des adolescents, en particulier pour leur réinsertion lorsqu'ils reviennent dans leur pays d'origine. Les enfants migrants ont besoin d'un appui spécifique et le Guatemala a été le premier pays à octroyer une protection consulaire adaptée aux mineurs dans les pays étrangers. Les États doivent impérativement trouver des alternatives à la détention, qui respectent l'intérêt supérieur de l'enfant et de l'adolescent et lui permettent de rester avec sa famille.

9. Le Guatemala admet que, si le combat contre le harcèlement est dans l'intérêt de tous les enfants, il est important de donner la priorité aux plus vulnérables dans la lutte contre la stigmatisation, la discrimination et l'exclusion.

10. **M^{me} Kupradze** (Géorgie) précise que les États ont la responsabilité commune de veiller à ce que les droits des enfants soient respectés. La violence et la discrimination à l'égard des enfants ont atteint des niveaux sans précédent et la tragédie humanitaire qui se déroule en Syrie est la preuve la plus manifeste des graves violations que subissent les enfants dans les conflits armés.

11. Le Gouvernement géorgien s'efforce notamment d'améliorer les conditions de vie des enfants réfugiés et des enfants touchés par les déplacements internes, au moyen de programmes d'assistance et d'une stratégie nationale globale. Toutefois, le gouvernement n'est pas en mesure de promouvoir ni de défendre les droits des enfants résidant dans les régions d'Abkhazie et de Tskhinvali, qui sont illégalement occupées par la Russie. Ces enfants continuent d'être privés de leurs libertés et de leurs droits fondamentaux, notamment d'un enseignement dans leur langue maternelle et de la liberté de circulation. Étant donné que les habitants de ces régions n'ont pas l'autorisation de franchir la ligne d'occupation, même pour des raisons médicales, ils sont contraints de quitter leur résidence principale, ce qui crée une nouvelle génération de personnes déplacées. L'aspect le plus préoccupant est qu'aucun titulaire de mandat au titre des procédures spéciales qui s'est rendu en visite en Géorgie ces dernières années n'a été autorisé à entrer dans ces régions pour évaluer la situation sur le terrain.

12. La Géorgie est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et, en septembre 2016, elle a adhéré au Protocole facultatif établissant une procédure de présentation de communications. Son quatrième rapport périodique au Comité des droits de l'enfant sera examiné en janvier 2017. Parmi les autres mesures prises par le Gouvernement géorgien, il convient de citer l'augmentation de l'aide financière accordée aux enfants handicapés, l'élargissement de la couverture sociale, la modification du Code pénal des mineurs de façon à mieux protéger les intérêts de l'enfant, la pénalisation du mariage forcé et l'interdiction de la traite des mineurs.

13. **M^{me} Moutchou** déclare que le Maroc a ratifié l'ensemble des instruments relatifs aux droits de l'enfant, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles facultatifs. La nouvelle Constitution de 2011 consacre les droits de l'enfant et instaure la prévalence des conventions internationales sur les lois nationales.

14. Par conséquent, de nombreuses initiatives ont été lancées. Sur le plan juridique, le Conseil du gouvernement a adopté le projet de loi 78-14 relatif au Conseil consultatif de la famille et de l'enfance. Un programme pour la période 2012-2016 a été mis en place, afin qu'un intérêt tout particulier soit accordé à l'enfance en ce qui concerne l'enseignement, la santé et le signalement des actes de violence. Pour faire face à l'écllosion des nouvelles formes de criminalité liées aux progrès technologiques tels qu'Internet, le Gouvernement marocain a conclu des partenariats avec des fournisseurs de services afin de protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle, et a mené des campagnes de sensibilisation auprès des parents pour un usage sécurisé du réseau. Enfin, l'engagement indéfectible du Maroc en faveur des droits de l'enfant s'est manifesté avec la création de la Fondation Mohammed V pour la solidarité et l'existence de l'Observatoire national des droits de l'enfant.

15. **M^{me} Romulus** (Haïti) fait savoir que le titre du rapport de l'UNICEF, *Situation des enfants dans le monde 2016 : L'égalité des chances pour chaque enfant*, met en évidence l'ampleur du travail à accomplir. Il attire notamment l'attention sur les problèmes liés à l'extrême pauvreté, tels que les taux élevés de mortalité infantile. Bien que des progrès considérables aient été accomplis, le nombre d'enfants

scolarisés, âgés de 6 à 11 ans, a légèrement baissé depuis 2011, et le problème est encore plus aigu dans les régions touchées par les conflits armés. Convaincu que l'éducation est l'unique voie qui mène au progrès social et au développement durable, le Président de la République d'Haïti a l'intention de faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre en place une éducation universelle dans son pays.

16. Le respect des droits de l'enfant est une priorité pour le Gouvernement haïtien, qui ne cesse de s'attaquer aux problèmes spécifiques que rencontrent les enfants haïtiens les plus vulnérables. Le Ministère des affaires sociales et du travail a pris un certain nombre de mesures visant à prévenir les atteintes à l'intégrité physique et morale des enfants, et le projet du Code de l'enfant a été adopté au Conseil des ministres. Conformément aux recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant, le processus d'harmonisation de la législation haïtienne aux fins d'une mise en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant a considérablement progressé et le taux de scolarisation a augmenté. Tous les États Membres doivent redoubler d'efforts pour répondre aux besoins des enfants pauvres et leur garantir l'accès à santé, à l'alimentation et à l'éducation.

17. **M. Al Muttairi** (Arabie saoudite) dit que l'Arabie Saoudite accorde une importance particulière aux droits de l'enfant et que le pays a adopté une législation pour faire respecter ces droits, en conformité avec la charia islamique, qui protège notamment le droit de l'enfant à la vie avant même sa naissance et interdit l'avortement sans motif grave. Les droits de l'enfant sont pleinement respectés en vertu des lois nationales et les parents sont légalement tenus de garantir le bien-être de leur enfant, notamment en lui donnant un nom adéquat. Par ailleurs, conformément à la loi fondamentale, l'État prend en charge et protège pleinement tous les membres de la famille, cette dernière constituant l'unité de base de la société saoudienne, et il s'efforce de promouvoir les liens familiaux. Un âge minimum d'admission à l'emploi a été fixé et les pires formes de travail des enfants ont été interdites en Arabie saoudite. Le pays a également interdit l'exploitation sexuelle et la maltraitance des enfants et, conformément à la charia islamique, il impose des sanctions appropriées aux auteurs de ces crimes. Une loi érigeant la violence

familiale en infraction a également été adoptée pour protéger tous les membres de la société, en particulier les enfants.

18. Les enfants saoudiens reçoivent une éducation dans le système scolaire et le pays veille à ce qu'ils bénéficient d'un encadrement et de conseils, à travers les médias et au sein des associations et des clubs qu'ils fréquentent, pour apprendre notamment qu'il est important de se comporter de manière éthique. L'Arabie saoudite apprécie également vivement le travail des organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales et nationales qui s'emploient à promouvoir et à protéger les droits des enfants, et elle renforce sa collaboration avec ces dernières.

19. L'Arabie saoudite continuera de s'acquitter de toutes ses obligations au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant, tout en maintenant ses réserves à l'égard de tous les articles de cette Convention qui contreviennent aux dispositions de la charia islamique.

20. Les terribles images d'Omran Daqneesh, l'enfant syrien blessé qui a été extirpé des décombres de sa maison bombardée par le régime syrien et ses alliés, ont choqué le monde et sont brutalement venues rappeler que l'effusion de sang se poursuit en Syrie. Le monde doit réagir de manière immédiate et avec détermination pour mettre un terme aux souffrances du peuple et faire cesser les atrocités perpétrées par le régime syrien, un régime qui continue de prendre pour cible des civils sans défense et qui, d'après le Réseau syrien des droits de l'homme, a tué plus de 21 000 enfants syriens.

21. **M Joshi** (Inde) fait observer que sa délégation est préoccupée par le fait que l'aide publique au développement destinée aux pays les plus pauvres a diminué de 8 % entre 2013 et 2014. L'Inde est le pays qui compte le plus d'enfants au monde et sa Constitution contient plusieurs dispositions sur la protection de l'enfance, l'aide sociale et le développement. Adoptée en 2013, sa politique nationale en faveur des enfants est axée sur les droits.

22. L'enseignement élémentaire est un droit fondamental en Inde, et son pays a pleinement réalisé la parité entre les sexes et l'universalité de l'enseignement primaire. Son programme universel phare, le programme de services intégrés pour le

développement de l'enfant, fournit des services de santé, ainsi qu'une couverture vaccinale et une éducation préscolaire à 37 millions d'enfants âgés de 3 à 6 ans. L'Inde s'est affranchie de la poliomyélite et a récemment éradiqué le tétanos maternel et néonatal.

23. La Commission nationale de protection des droits de l'enfant a été créée en 2007 dans le but de mettre fin à l'exploitation et à la violence faite aux enfants. Des mesures sont également prises pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, la ligne d'assistance téléphonique d'urgence Childline est actuellement élargie à l'ensemble du pays et un service de suivi en ligne est utilisé pour recueillir des données sur les enfants disparus et faciliter leur retour. Un cadre politique et législatif global est en place pour lutter contre la traite des femmes et des enfants, tandis que la loi relative à la protection des enfants contre les délits sexuels est entrée en vigueur en 2012. Le Gouvernement indien veille à ce que l'interdiction d'employer des enfants soit rigoureusement respectée. Un certain nombre de programmes s'attaquent à la baisse du sex-ratio juvénile et œuvrent en faveur de l'autonomisation des femmes.

24. **M^{me} Elhassan** (Soudan) déclare que la protection des droits de l'enfant est une priorité absolue pour le Soudan. Le pays a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux Protocoles facultatifs, ainsi que la Convention (n° 138) de 1973 sur l'âge minimum et la Convention (n° 182) de 1999 sur les pires formes de travail des enfants. Le Soudan soutient aussi fermement la campagne Des enfants, pas des soldats, qui a été lancée conjointement par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et l'UNICEF.

25. La législation nationale interdit aux forces armées et aux services de police et de sécurité de recruter des enfants âgés de moins de 18 ans, tandis que la loi de 2010 sur la protection de l'enfance a établi un système intégré de justice réparatrice pour mineurs, et des procureurs spécialisés traitent les affaires impliquant des mineurs en conflit avec la loi. Le Soudan a également promulgué une législation afin de lutter contre la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants et, en octobre 2014, il a accueilli une conférence internationale sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans la Corne de l'Afrique.

26. Le Soudan a mis en place des unités de protection de l'enfance dans les forces armées ainsi que des groupes de protection de la famille et de l'enfance au sein du Ministère de l'intérieur. Le Gouvernement soudanais a créé le Conseil national de protection de l'enfance et a nommé un procureur pour enquêter sur les accusations de violations des droits de l'homme commises au Darfour, en particulier contre les enfants. Une commission d'établissement des faits enquête également sur les enlèvements d'enfants et leur utilisation comme soldats dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. De manière plus générale, en 2013, le gouvernement a lancé un plan d'action national échelonné sur 10 ans pour la protection des droits de l'homme au Soudan.

27. Des réunions techniques et de haut niveau sont organisées pour mettre en œuvre le plan d'action sur la protection de tous les enfants en situation de conflit, qui a été signé par le Gouvernement soudanais et l'Organisation des Nations Unies le 27 mars 2016. À cet égard, le Soudan a récemment libéré 21 enfants soldats qui ont combattu auprès des rebelles dans les batailles de Fanga et Goz Dango, et il prendra des mesures en faveur de leur réinsertion afin qu'ils puissent être réunis avec leur famille. Le Gouvernement soudanais continue par ailleurs de travailler en étroite collaboration avec l'UNICEF et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé afin de promouvoir les intérêts de tous les enfants dans le pays.

28. Pour conclure, Mme Elhassan souligne qu'il est nécessaire d'aider les pays à mettre un terme aux conflits. La communauté internationale doit également les aider à examiner les raisons pour lesquelles les enfants abandonnent l'école et sont utilisés comme soldats; à cet effet, il convient notamment de citer la pauvreté, les changements climatiques, la dette souveraine des pays en développement et les sanctions unilatérales imposées à certains États membres. Les pays en développement ont également besoin d'une assistance technique et d'une aide au renforcement des capacités pour défendre efficacement les droits des enfants. Par ailleurs, des mécanismes solides sont nécessaires pour faire en sorte que les groupes rebelles respectent les accords qu'ils ont signés sur l'interdiction de l'utilisation d'enfants soldats et qu'ils cessent d'enfreindre les droits des enfants. La

communauté internationale doit sévèrement condamner les violations et prendre des mesures énergiques pour désarmer ces groupes et garantir leur participation aux négociations de paix.

29. **M^{me} Karabaeva** (Kirghizistan) estime que la protection des droits et des intérêts supérieurs de l'enfant revêt une importance fondamentale sur la voie qui conduira le Kirghizistan vers le développement. Le Gouvernement kirghize a adopté plusieurs programmes et plans d'action à long terme en matière de scolarité, de délinquance juvénile et de violence à l'encontre des enfants, essentiellement axés sur la sensibilisation du public, notamment dans les écoles. Il met également en œuvre un programme axé sur les enfants vulnérables, qui permettra d'instaurer un système de justice équitable et efficace pour les enfants délinquants, les témoins et les victimes. Quelque 60 centres fournissent aux familles et aux enfants défavorisés une aide juridictionnelle gratuite, ainsi que des services de réadaptation et une assistance pour leur réinsertion dans la société, tandis qu'une ligne d'assistance téléphonique proposant un accompagnement et des conseils juridiques a été créée en 2015.

30. La protection de l'enfance, de la famille et de la maternité est le pilier central de la politique nationale du Kirghizistan. D'après le rapport de l'UNICEF sur la Situation des enfants dans le monde en 2016, l'extrême pauvreté a diminué au Kirghizistan, passant de 7 % à 2 % entre 2010 et 2014; la mortalité infantile a chuté, tombant de 49 à 21 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 2000 et 2014; tous les enfants ont accès à la scolarisation et plus de 90 % d'entre eux ont accès à l'eau potable et à l'assainissement. En mai 2016, le Kirghizistan a accueilli une conférence internationale sur les enfants handicapés et, plus tard dans l'année, il organisera un forum international sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Des efforts sont actuellement déployés pour améliorer la qualité de l'eau potable dans le cadre de l'initiative Renforcer la Nutrition lancée par le Programme alimentaire mondial.

31. **M^{me} Gebremedhin** (Érythrée) précise que les lois coutumières érythréennes accordent une protection à tous les enfants avant même la naissance. L'Érythrée a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et a nommé un comité national interministériel chargé de suivre son application. Les nouveaux codes juridiques

publiés récemment érigent en infraction le recours aux châtiments corporels. Les enfants de moins de 12 ans ne peuvent pas faire l'objet de poursuites, tandis que ceux âgés de 12 à 18 ans sont considérés comme des délinquants juvéniles.

32. Des programmes de sensibilisation sont menés dans l'ensemble du pays pour aider les enfants vulnérables ou pour dispenser une formation et fournir un appui aux jeunes et aux adolescents. Un projet pilote sur la réinsertion des enfants des rues dans le système éducatif a récemment été lancé. Une proclamation interdit l'emploi des enfants de moins de 14 ans et un plan d'action national contre l'exploitation sexuelle des enfants a été adopté. Une campagne de sensibilisation est en cours pour lutter contre la traite des enfants et le gouvernement s'efforce de traduire les auteurs en justice. Dans le secteur de la santé, l'accent est mis sur les soins pendant la grossesse, l'accouchement et le post-partum, ainsi que les soins néonataux et la nutrition. Le paludisme a diminué de 90 % et la poliomyélite et le tétanos néonatal ont été éradiqués. La couverture vaccinale a augmenté chez les enfants pour atteindre plus de 90 %.

33. Tous les enfants bénéficient d'une éducation gratuite, du niveau élémentaire jusqu'au supérieur. Étant donné que l'Érythrée est une société multi-ethnique, l'enseignement est dispensé dans la langue maternelle de l'enfant à l'école primaire. Une attention particulière est accordée aux filles, aux communautés nomades et aux enfants handicapés. La pratique de la mutilation génitale féminine a été érigée en infraction, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires afin de réfuter les croyances culturelles et religieuses profondément enracinées qui y sont associés.

34. **M^{me} Soulama** (Burkina Faso) déclare que, malgré une démographie galopante, associée à une faible croissance des indicateurs économiques et sociaux, le Burkina Faso a fait d'importants progrès sur le plan législatif, social et éducatif. Trois lois ont récemment été adoptées pour interdire la vente et la prostitution d'enfants et la pédopornographie, protéger les enfants en conflit avec la loi ou en danger, prévenir et éliminer la violence envers les filles et les femmes et offrir protection et réparation aux victimes. Le taux brut de scolarisation des filles au primaire était de 83,9 % en 2014/15 contre 83,6 % pour les garçons. Des campagnes de sensibilisation visant à promouvoir la

protection des enfants victimes de sévices et d'exploitation ont été lancées et un dispositif de dénonciation a été mis en place, de même que des peines plus sévères pour les auteurs de tels actes. Des projets visant à éliminer les mariages d'enfants et les mariages précoces ont donné des résultats satisfaisants, tandis que la prévalence des mutilations génitales féminines chez les filles de moins de 15 ans est passée de 36 % en 1996 à 11 % en 2015.

35. Des efforts supplémentaires seront nécessaires pour surmonter les obstacles et consolider les avancées réalisées. Le Gouvernement du Burkina Faso exhorte la communauté internationale à continuer de fournir une assistance pour permettre au pays de préserver efficacement les droits de l'enfant.

36. Appelant l'attention sur divers programmes axés sur le bien-être des enfants et des adolescents, notamment l'éducation préscolaire et les soins aux personnes handicapées, **M^{me} Guzmán** (République dominicaine) indique que le Gouvernement de la République dominicaine assure la protection temporaire de tous les enfants en danger ou vulnérables et de tous ceux qui souffrent de violations flagrantes de leurs droits. Avec l'appui de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question la violence à l'encontre des enfants et de l'UNICEF, la République dominicaine met en œuvre la feuille de route pour la prévention et l'élimination de la violence à l'encontre des enfants, en créant des synergies entre les parties concernées et en veillant à ne laisser aucun enfant derrière. La feuille de route s'inscrit dans le cadre d'un plan lancé par le Bureau du Président pour prévenir la violence.

37. Une campagne est menée conjointement avec la société civile, les organismes publics, les autorités municipales et les autres parties intéressées afin de promouvoir une parentalité positive, de sensibiliser l'opinion au problème de la violence et de dispenser une formation aux parents, aux enseignants et aux dirigeants communautaires. S'inspirant des principes consacrés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, la République dominicaine continuera d'élargir ses services aux enfants et d'investir dans la défense de leurs droits afin de bâtir « l'avenir que nous voulons ».

38. **M^{me} Maduhu** (République-Unie de Tanzanie) fait savoir que le Gouvernement de la République-Unie de

Tanzanie a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles facultatifs, ainsi que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, et qu'il s'est engagé en faveur de leur mise en œuvre effective. À cette fin, le gouvernement a adopté la loi de 2009 relative aux enfants, en Tanzanie continentale, et la loi de 2011 sur l'enfance, à Zanzibar. Un nouveau plan national pour la période 2016-2021 s'attaque à la violence à l'égard des femmes et des enfants et vise à promouvoir un système de protection national unifié conformément au Programme 2030. La loi de 2009 est actuellement traduite en kiswahili et sera distribuée aux communautés. Une ligne d'assistance téléphonique destinée aux enfants a été mise en place pour dénoncer les abus et une équipe nationale spéciale de haut niveau sur les enfants des rues est actuellement constituée.

39. Convaincu que l'éducation est non seulement un bon investissement dans l'avenir de la nation, mais qu'il permettra également de réduire la prévalence des mariages précoces, le gouvernement a donné pour instruction aux écoles publiques de dispenser un enseignement gratuit à tous les enfants du primaire et du secondaire. La campagne "Zone sans mariage d'enfants" a été lancée en août 2014 dans le cadre d'une série d'initiatives visant à lutter contre le mariage précoce des jeunes filles. Le Gouvernement tanzanien a également signé la Déclaration de Kigali, qui définit un cadre d'action pour mettre fin à ce type de mariage. C'est au gouvernement qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer le bien-être de son peuple; cependant, il compte sur le soutien permanent de la communauté internationale pour atteindre les normes universelles qui ont été établies.

40. **M. Eriza** (Indonésie) affirme que tous les pays ont l'obligation morale de promouvoir et de protéger les droits de l'enfant. Malgré le travail de toutes les parties prenantes, de nombreux enfants sont encore privés de leur liberté, piégés dans des conflits armés ou confrontés à des situations d'urgence. Depuis qu'elle a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1990, l'Indonésie a amélioré son cadre juridique, renforcé ses capacités institutionnelles et mis en place un mécanisme d'application. Dans le cadre du plan d'action national sur la protection de l'enfance pour la période 2015-2019 et de la stratégie nationale pour l'élimination de la violence à l'encontre des enfants pour la période 2016-2020, le gouvernement multiplie

les campagnes de communication et de sensibilisation du public afin de promouvoir les droits de l'enfant, et il renforce les mesures visant à prévenir et à éliminer la discrimination et le harcèlement, notamment le cyberharcèlement.

41. En tant que membre fondateur du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants, l'Indonésie estime qu'une approche globale de la question est nécessaire et qu'elle devrait allier un solide cadre juridique, des mesures concrètes et une application effective de la loi. La responsabilité d'élever et de protéger les enfants incombe principalement à la famille et il est impératif que le gouvernement mette en œuvre des politiques favorables à cette dernière.

42. Avec 25 % du budget national alloué à la santé et à l'éducation, les enfants indonésiens bénéficient de 12 années de scolarité obligatoire et gratuite, et leurs besoins fondamentaux en matière de nutrition et de santé sont couverts. L'Indonésie a réalisé la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et le taux d'analphabétisme est tombé à 4,5 % en 2015. Reconnaissant la nécessité de créer un environnement propice au respect, à la promotion et à la protection des droits de l'enfant, le gouvernement s'est constamment efforcé de promouvoir des communautés et des villes amies des enfants.

43. Rappelant que plus de la moitié des 21 millions de réfugiés dans le monde sont des enfants, **M^{me} Steinarsdóttir** (Islande) précise que tous les enfants déplacés, que ce soit en raison d'un conflit, de persécutions ou de la pauvreté, sont d'abord et surtout des enfants. Les droits proclamés dans la Convention relative aux droits de l'enfant s'appliquent à tous les enfants, quel que soit leur statut. L'Islande s'est engagée à protéger et à promouvoir les droits de l'enfant sur son territoire et à l'étranger, et elle continuera à appuyer les efforts multilatéraux visant à promouvoir cette cause. L'UNICEF est une institution qui a joué un rôle clef dans le programme de coopération multilatérale de l'Islande au service du développement et les paramètres de cette collaboration ont récemment été codifiés dans un nouvel accord cadre.

44. La Convention a été pleinement incorporée dans le droit islandais, ce qui a permis d'améliorer considérablement le statut juridique des enfants. Les

États doivent aller au-delà du cadre législatif et intégrer le traité dans les politiques publiques, en particulier au niveau municipal. L'UNICEF travaille avec les écoles islandaises sur l'adoption d'un modèle qui permettra à ces dernières d'appliquer la Convention dans leur travail quotidien.

45. L'Islande est l'un des coauteurs de la résolution sur les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés. Le fait que près de 40 000 filles soient quotidiennement soumises à cette pratique ternit l'image de la communauté mondiale. Les millions de filles déjà concernées doivent bénéficier d'une éducation de qualité, notamment une éducation sexuelle complète, afin de devenir autonomes, et elles doivent avoir accès aux services de santé sexuelle et procréative dont elles ont besoin.

46. **M^{me} Nunoshiwa** (Japon) fait observer que le Japon met l'accent sur la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, notamment l'éducation des filles. Le Japon a participé à la construction de collèges pour filles en Tanzanie, où ces dernières ne parviennent souvent pas à terminer leur scolarité en raison des mariages et des grossesses précoces, et à la création de dortoirs au Népal et au Malawi afin d'améliorer le taux d'achèvement des cycles primaire et secondaire par les filles. La libération de plus de 115 000 enfants soldats grâce aux bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé est particulièrement bienvenue, mais la communauté internationale doit continuer à œuvrer sans relâche dans ce domaine. Le Japon finance le programme de l'UNICEF en faveur de la libération et de la réinsertion des enfants associés aux groupes armés dans les pays africains et a versé 6 millions de dollars au cours des trois années précédentes pour la réinsertion des enfants soldats, ainsi que pour la protection et l'autonomisation des enfants engagés dans des conflits armés dans l'ensemble de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie.

47. Au Japon, les enfants qui vivent dans une pauvreté relative, c'est-à-dire avec moins de la moitié du revenu moyen, reçoivent un soutien en matière d'éducation, tandis que leurs responsables légaux ont accès à un service d'aide à la recherche d'emploi. Les familles dans le besoin, en particulier les familles monoparentales et les familles nombreuses, bénéficient

de services administratifs adaptés à leur situation. Sachant à quel point la stabilité de l'emploi est importante, le gouvernement fournit un appui complet dans le domaine de l'emploi et de la garde d'enfants. Le Japon n'épargnera aucun effort pour continuer de promouvoir les droits de l'enfant par la coopération avec d'autres États et la société civile.

48. **M^{me} Dagher** (Liban) dit qu'en raison des conflits armés et du terrorisme, des millions d'enfants souffrent de la faim, sont sans logement ou enlisés dans la pauvreté. Ils ont été déplacés à l'intérieur de leur propre pays ou sont devenus des réfugiés, et si plusieurs centaines d'entre eux se sont noyés en mer Méditerranée, bon nombre de ces enfants continuent de s'accrocher à l'espoir d'un avenir meilleur. Depuis la précédente session de l'Assemblée générale, de nombreuses promesses ont été faites et la nécessité d'une coopération accrue et d'une action urgente de la communauté internationale pour sauver toute une génération d'enfants et renforcer le respect de leurs droits est unanimement reconnue. Dans le cadre du slogan "ne pas faire de laissés-pour-compte", de nombreuses initiatives internationales ont été lancées au cours des 12 derniers mois, notamment dans les domaines des changements climatiques, des opérations humanitaires, de l'éducation, des migrations et de l'asile, ainsi que de la protection des civils dans les conflits armés. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont également adopté de nombreuses résolutions en vue de créer "un monde digne des enfants", comme le prévoit le document final de la session extraordinaire de 2002 de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Le Liban a participé à toutes ces initiatives internationales et estime que le respect des droits de l'enfant est une condition préalable essentielle à la création de sociétés pluralistes et ouvertes fondées sur le respect, la justice, l'égalité et l'état de droit.

49. Le Liban s'est engagé à respecter la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et le Protocole facultatif s'y rapportant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, la Convention (n° 138) de 1973 sur l'âge minimum, la Convention (n° 182) de 1999 sur les pires formes de travail des enfants et le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre

la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Le Liban a également promulgué une législation pour faire respecter les droits de l'enfant, notamment des lois et des décrets sur l'éducation, le travail des enfants, la sécurité sociale, la santé, le handicap et la justice pour mineurs, et le pays travaille avec des institutions spécialisées et des organisations internationales et de la société civile afin de formuler des politiques visant à protéger et à améliorer les conditions de vie de tous les enfants vivant au Liban.

50. L'éducation pourrait jouer un rôle clef dans le renforcement et la protection des droits des enfants et leur donnerait les moyens de rejeter le radicalisme et de résister au recrutement des groupes extrémistes. Par ailleurs, des initiatives pédagogiques pourraient permettre de lutter contre la violence, la traite des êtres humains, le mariage des enfants, la discrimination, l'intolérance, la xénophobie et le harcèlement. Il est donc regrettable que moins de 12 % de l'aide humanitaire mondiale soit affectée à des projets éducatifs. Il est essentiel d'augmenter ce chiffre afin d'offrir à des milliers, voire des millions d'enfants et d'adolescents la possibilité d'une vie meilleure. L'éducation est au cœur des politiques adoptées par le Liban pour faire face à la crise humanitaire déclenchée par l'entrée dans le pays de 1,5 million de réfugiés palestiniens et syriens, dont la moitié sont âgés de moins de 18 ans.

51. **M^{me} Salazar** (Panama) précise que, parmi les grandes vagues de migrants qui entrent au Panama, nombreux sont des enfants qui fuient leur pays à la recherche d'un avenir meilleur. Seuls ou accompagnés, un grand nombre d'entre eux sont victimes de violations des droits de l'homme, notamment de violences, de traite des personnes, d'exploitation sexuelle et de travail forcé. Le gouvernement a créé une équipe interdisciplinaire au sein du Secrétariat national à l'enfance, l'adolescence et la famille, qui vient en aide aux communautés. Des abris accueillant plus de 1 000 migrants de nationalités diverses ont été mis en place. L'équipe s'efforce de mettre en œuvre des politiques visant à protéger intégralement les droits des enfants et des adolescents, et à garantir le respect de leurs droits en tant qu'enfants migrants.

52. Il est crucial d'investir dans une éducation de qualité pour stopper la transmission intergénérationnelle de la pauvreté extrême, ainsi que dans les soins de santé pour réduire la mortalité néonatale et fournir une couverture de santé universelle afin d'améliorer l'avenir de chaque enfant. Le Panama s'est engagé à assurer un avenir meilleur aux générations futures et s'efforce de mettre en œuvre des politiques et des stratégies pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables, comme les enfants handicapés, les enfants autochtones et les enfants d'ascendance africaine. Le problème du harcèlement scolaire et du harcèlement en ligne, qui peut laisser des séquelles physiques et psychologiques chez les enfants, est une autre source de préoccupation. En collaboration avec le Bureau du médiateur, l'UNICEF et le secteur privé, le Ministère de l'éducation a lancé un programme intitulé "Sécurité à l'école, non au harcèlement", l'objectif étant de promouvoir un environnement scolaire paisible, positif et harmonieux, sans harcèlement ni violence. Les écoles sont également dotées d'un service psycho-éducatif pour faire face au harcèlement.

53. **M^{me} Myat** (Myanmar) déclare que le Myanmar est devenu partie à la Convention relative aux droits de l'enfant en 1991 et à son Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants en 2012, et qu'il est en passe de devenir partie au Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Une fois que le Parlement aura approuvé la nouvelle loi sur les enfants, le Myanmar pourra procéder à la ratification du Protocole.

54. Étant donné que la paix et la réconciliation nationale sont des conditions indispensables pour une mise en œuvre réussie des politiques et des programmes de développement comme le Programme 2030, le Gouvernement du Myanmar œuvre à la réalisation de ces objectifs. Les enfants qui n'ont pas accès à l'éducation, en particulier dans les zones de conflit, sont exposés à la violence et à l'exploitation. Afin de remédier à ce problème, le Myanmar a instauré un enseignement primaire et secondaire gratuit et obligatoire dès le début de l'année scolaire 2016-2017. À l'école, les enfants bénéficient de cours d'éducation aux droits de l'homme.

55. Le Myanmar a coopéré étroitement avec les organismes compétents de l'Organisation des Nations Unies pour la promotion et la protection des droits de l'enfant. Il a également fait des efforts afin de prévenir l'exploitation du travail des enfants en ratifiant la Convention de l'Organisation internationale du Travail n° 182 sur les pires formes de travail des enfants.

56. Afin de prévenir et d'éliminer le recrutement et l'utilisation d'enfants par l'armée, le Gouvernement du Myanmar a signé, en juin 2012, un plan d'action conjoint avec l'Équipe spéciale de surveillance et d'information des Nations Unies concernant les violations perpétrées contre des enfants. En coopération avec l'équipe spéciale, le gouvernement a pris des mesures importantes, notamment la centralisation du processus de recrutement, la démobilisation des enfants enrôlés dans l'armée, l'autorisation des visites dans les unités militaires, et a organisé des campagnes de sensibilisation. Depuis la signature du plan d'action commun, 810 mineurs ont été démobilisés et le gouvernement fournit un appui et une assistance en matière d'éducation, de formation professionnelle et de réinsertion sociale. Au vu de ces réalisations, le Myanmar devrait être radié de la liste annexée au rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

57. **M. Hassani Nejad Pirkouhi** (République islamique d'Iran) dit que sa délégation se déclare consternée par le fait que, face à des pressions politiques injustifiées, les intérêts des enfants ont été bafoués dans le rapport de 2016 du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé. La moindre des choses serait que l'Organisation des Nations Unies réclame un embargo sur les fournitures d'armes destinées aux gouvernements responsables des massacres d'enfants.

58. Comme le reconnaît la Convention relative aux droits de l'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, l'enfant doit grandir dans le milieu familial et dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension. Les familles devraient donc bénéficier de la protection et de l'aide nécessaires pour pouvoir s'acquitter de leurs responsabilités.

59. Près d'un demi-million d'enfants réfugiés, dont 100 000 sont sans papiers, bénéficient d'une scolarité gratuite en Iran. Les donateurs n'ont apparemment pas respecté leurs engagements vis-à-vis de ces enfants, ce

qui entraîne un énorme fardeau pour le système éducatif. Le gouvernement s'est engagé à améliorer cette situation en créant un cadre juridique favorable et en faisant mieux connaître les droits des enfants à tous les niveaux de la prise de décisions, du Parlement jusqu'à la société civile. De même, le point focal national pour la mise en œuvre de la Convention étend ses activités afin d'être présent dans toutes les provinces de l'Iran.

60. **M^{me} Pires** (Timor-Leste) relève qu'en 2015, le Timor-Leste a approuvé le Programme de développement durable à l'horizon 2030, reconnaissant la dignité des enfants et leur droit de vivre à l'abri de la peur et de la violence. Les écoles timoraises sont extrêmement préoccupées par le harcèlement scolaire, notamment par la cyberintimidation.

61. En dépit de la nature complexe des conflits modernes, il est impératif de protéger les enfants et de réduire les effets que ces conflits ont sur eux. Le Timor-Leste exhorte les parties à un conflit armé à respecter et à protéger les droits des enfants et à renoncer au recrutement des enfants soldats. Des efforts doivent également être faits pour fournir aux enfants soldats l'aide nécessaire à leur réinsertion.

62. Étant donné que plus de 50 % de la population du Timor-Leste est âgée de moins de 19 ans, il est important de mettre l'accent sur l'éducation et la formation technique et professionnelle des jeunes. À cette fin, le Timor-Leste est résolu à assurer l'accès à l'éducation à tous les enfants, en particulier à ceux qui souffrent de handicap et aux filles, et une législation nationale a été promulguée afin de favoriser la réinsertion des mères adolescentes dans le système scolaire. Parmi les stratégies axées sur l'enfant mises en place au Timor-Leste figurent des programmes consacrés aux soins prénatals, qui ont permis de réduire considérablement les taux de mortalité infantile au cours des dernières années.

63. **M^{me} Jeewon Park** (République de Corée) affirme qu'une approche globale et coordonnée est nécessaire pour promouvoir les droits de l'enfant. Assurer la sécurité, la nutrition, les soins de santé et une éducation de qualité à tous les enfants, y compris à ceux qui vivent en situation de conflit armé, est une tâche complexe qui nécessite les efforts des divers acteurs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. À cet égard, la République de

Corée salue les efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour renforcer la collaboration avec les organisations de la société civile.

64. L'éducation doit être élargie de manière à inclure les enfants les plus vulnérables et marginalisés. Des millions d'enfants n'ont pas accès à une éducation de qualité et risquent donc de subir une marginalisation accrue. L'accès à l'éducation revêt par ailleurs une importance capitale pour l'ensemble de la communauté, car c'est une condition indispensable pour bâtir une société inclusive et durable fondée sur les droits de l'homme, l'égalité, la primauté du droit et le respect de la diversité. Le Gouvernement de la République de Corée continuera donc de mettre l'accent sur l'éducation en tant qu'outil d'émancipation et de développement social.

65. Bien que la communauté internationale ait fait des progrès dans la promotion de l'égalité des sexes, les filles sont davantage exposées à la discrimination et à diverses formes de violence comme le montrent les taux de déscolarisation plus élevés chez ces dernières au secondaire. Des efforts supplémentaires doivent être consentis pour protéger les filles et les aider à réaliser leur potentiel. À cette fin, le gouvernement a lancé en 2015 l'initiative "Une vie meilleure pour les filles" et, au cours des cinq prochaines années, il déboursera 200 millions de dollars pour améliorer la santé, l'éducation et la formation professionnelle des filles.

66. **M^{me} Al Jawdar** (Bahreïn) déclare que le Bahreïn a adhéré aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant, notamment à la Convention relative aux droits de l'enfant que son pays a ratifiée en 1992. Le Bahreïn a également conclu des mémorandums d'accord sur les droits de l'enfant avec des organisations internationales telles que l'UNICEF, et a lancé une stratégie nationale en faveur de l'enfance qui servira de feuille de route pour la mise en œuvre de la législation sur les droits de l'enfant. Dans le domaine des soins de santé, le Bahreïn a réussi à réduire les taux de mortalité maternelle et infantile. Le gouvernement a également mis en place un programme de vaccination systématique qui couvre presque tous les enfants.

67. Le Centre de protection des enfants rend compte au Ministère du développement social et s'efforce de protéger les enfants contre toutes les formes de maltraitance et d'abandon. Le centre fournit des services en matière d'évaluation, d'enquête, de

traitement et de suivi de ces enfants en coordonnant son action avec celle des divers organismes du gouvernement et de la fonction publique. Il reçoit des signalements de maltraitance et des rapports lui sont transférés par des fonctionnaires relevant des divers ministères et par le Procureur général.

68. Le Bahreïn a également appuyé des projets caritatifs à l'extérieur du Royaume, en particulier dans des pays touchés par la guerre et les catastrophes. La Royal Charity Organization du Bahreïn est venue en aide aux enfants nécessiteux et aux orphelins dans le pays et à l'étranger, construisant des écoles pour les réfugiés syriens en Jordanie et fournissant une assistance au Yémen, à Djibouti et au Népal.

69. Selon **M. Mohammad** (Koweït), la Constitution du Koweït stipule que la famille est le fondement de la société et qu'elle s'appuie sur la religion, la morale et l'amour de la patrie. Elle dispose également que l'État veille au bien-être des jeunes et les protège contre l'exploitation et l'abandon moral, physique et spirituel. Afin de promouvoir ces principes consacrés dans la Constitution et d'honorer les obligations internationales qui lui incombent en vertu des instruments tels que la Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles facultatifs, le Koweït a promulgué une législation nationale relative à la famille et aux enfants. En 2015, le Koweït a approuvé une loi portant création d'un tribunal de famille, qui contient plusieurs articles sur la manière de régler les différends familiaux de manière à ce que les enfants souffrent le moins possible. Un autre texte législatif complet sur les droits de l'enfant confère à ces derniers le droit à un environnement familial harmonieux, ainsi que le droit à l'éducation et à la santé.

70. On ne peut aborder les problèmes liés à l'enfant sans évoquer les souffrances endurées par les enfants palestiniens dans le Territoire occupé par Israël. Le Koweït est préoccupé par la détérioration des conditions de vie et le sentiment exacerbé d'isolement, de désespoir et de dénuement ressenti par les enfants palestiniens du fait de l'occupation. Dans le cadre de son appui aux droits du peuple palestinien, le Koweït accueillera une conférence sur les souffrances des enfants palestiniens.

71. **M^{me} Natividad** (Philippines) dit que les Philippines reconnaissent leur obligation de créer un environnement sûr pour le développement de l'enfant,

exempt de violence, d'exploitation et d'abus sexuels. Étant donné que le droit des enfants à l'éducation revêt une importance capitale, en 2017, les Philippines consacreront une part importante du budget national à l'éducation afin d'améliorer l'accès à l'école et les taux d'obtention de diplôme. Dans le cadre du budget de 2017, des fonds supplémentaires seront également alloués au programme de transfert monétaire assorti de conditions, dont l'objectif est de maintenir les enfants issus de familles pauvres à l'école et en bonne santé. Les enfants devraient également apprécier le temps qu'ils passent à l'école et, à cette fin, les Philippines ont adopté une loi contre le harcèlement qui oblige tous les établissements d'enseignement primaire et secondaire à lutter contre ce fléau en fixant des exigences pour le signalement et en prévoyant des sanctions.

72. Le gouvernement a créé des comités et des conseils interinstitutions chargés de mettre en œuvre les lois qui protègent les enfants contre la vente, la prostitution et la pédopornographie. Des mécanismes, tels qu'un protocole de prise en charge des enfants victimes de maltraitance et d'exploitation, ont été élaborés pour résoudre les problèmes liés aux enquêtes et aux poursuites dans les cas de maltraitance d'enfants et, en coopération avec la police nationale et étrangère, le gouvernement a intensifié ses efforts pour lutter contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants.

73. Le Conseil pour la protection de l'enfance continue de mettre en œuvre le mécanisme de surveillance et de signalement des violations graves des droits de l'enfant. Les gouvernements locaux ont participé à une série d'ateliers sur le mécanisme pour apprendre à répondre aux violations graves des droits de l'enfant et, en avril 2016, une permanence téléphonique a été mise en place pour dénoncer ces violations.

74. **M. Nibishaka** (Rwanda) déclare que, compte tenu de l'horrible génocide perpétré au Rwanda en 1994, les enfants représentent un pourcentage important de la population nationale. Ce massacre a eu de nombreuses répercussions sur la vie des enfants rwandais, obligeant le gouvernement à prendre certaines mesures destinées à améliorer en priorité les droits de l'enfant. Ainsi, l'enseignement primaire et secondaire est gratuit et obligatoire, et des progrès ont été accomplis dans la réalisation des objectifs en

matière de scolarisation et de parité filles-garçons au primaire. Conformément à la Convention, le Rwanda a également adopté des mesures visant à interdire les châtimens corporels, et a promulgué des lois protégeant les femmes et les enfants contre la violence.

75. La législation rwandaise condamne la prostitution, l'esclavage et l'enlèvement d'enfants, et le gouvernement a récemment mis en place un plan d'action national de lutte contre la traite. Compte tenu de la situation instable de la région et de la porosité des frontières qui facilite la traite des êtres humains, le Rwanda continue d'enquêter, de poursuivre et de condamner les trafiquants. Le gouvernement fournit également aux victimes de la traite des services de protection, notamment une aide psychologique, des services médicaux et juridiques et un logement à court terme.

76. La nature des conflits armés et les tactiques employées ont créé de nouvelles menaces pour les enfants et, par conséquent, la communauté internationale doit continuer de mettre en place des cadres cohérents pour protéger les enfants dans de telles situations. À cet égard, la campagne Des enfants, pas des soldats est une évolution positive, de même que la signature de plans d'action par certaines États et entités non étatiques figurant dans la liste. Néanmoins, il faudrait déployer de plus amples efforts pour s'attaquer aux causes profondes de ces conflits.

77. **M^{me} Bellout** (Algérie) précise que l'enfance devrait être prise en compte dans chacun des objectifs de développement. L'Algérie, qui a atteint tous les objectifs du Millénaire pour le développement liés à l'éducation, a multiplié par dix son budget alloué à l'éducation au cours des 15 dernières années, et dispense un enseignement gratuit à plus de 8 millions d'élèves, y compris aux enfants des camps de réfugiés de Tindouf. Des progrès considérables ont été accomplis pour améliorer l'efficacité du système éducatif algérien et permettre à tous les enfants de recevoir un enseignement primaire. Le gouvernement a récemment promulgué une loi sur la protection de l'enfance contenant des dispositions sur la protection des enfants à risque, sur les enfants délinquants et sur la protection des enfants dans les centres spécialisés.

78. **M. Rattray** (Jamaïque) déclare que les enfants souffrent de manière disproportionnée lors des conflits et de la violence armée, qu'ils sont gravement touchés

à la suite des catastrophes naturelles et des crises humanitaires causées par l'homme et qu'ils sont exploités dans la traite des êtres humains. Face à ces catastrophes, une action urgente est clairement nécessaire. Le Programme 2030 offre une occasion unique de gérer les droits de l'enfant de manière universelle et inclusive, l'accent étant mis sur le sort des enfants marginalisés, qui sont confrontés à des défis supplémentaires en raison de leurs vulnérabilités spécifiques.

79. La Jamaïque a adopté une approche globale qui vise, d'une part, à améliorer les droits de l'enfant, notamment en instaurant la gratuité de l'enseignement primaire et supérieur, en adoptant une politique stipulant qu'aucun enfant ne doit être privé d'école même si ses parents ou tuteurs ne peuvent pas payer les frais de scolarité, et en modifiant la législation pour garantir le droit d'accès à l'éducation. D'autre part, l'approche vise à lutter contre la violence à l'égard des enfants en s'appuyant sur l'adhésion de la Jamaïque au Partenariat mondial pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants, sur la mise en œuvre du plan national d'action intégré pour la lutte contre la violence envers les enfants et sur la révision du manuel de sécurité pour lutter contre le harcèlement à l'école.

80. **M. Tupouniua** (Tonga) annonce que, en tant que petit État insulaire en développement, les Tonga s'efforcent de tirer le meilleur parti de leurs ressources limitées pour défendre les droits de l'enfant. En 2013, les Tonga ont adopté la loi sur la protection de la famille, qui garantit la sécurité et la protection des enfants victimes ou témoins de violence familiale, ainsi que la loi sur l'éducation, qui permet aux enfants d'accéder à une éducation de qualité et de bénéficier de la gratuité de l'enseignement au primaire et au secondaire, qui interdit les châtimens corporels et rend l'école obligatoire pour les enfants âgés de 4 à 18 ans. Tous les enfants, sans exception, ont accès à des soins de santé gratuits. Le gouvernement a également commencé à procéder à la codification des lois relatives au travail des enfants avec la loi sur les relations de travail.

81. Les droits de l'enfant sont incorporés dans le cadre stratégique de développement des Tonga pour la période 2015–2025. Étant donné que le pays ne possède pas de régime de protection sociale, le Ministère de l'intérieur et l'UNICEF mettent en œuvre

des projets de protection sociale et de protection de l'enfance, notamment en procédant à une réforme juridique et politique. D'autres manifestations axées sur l'enfant sont actuellement organisées pour célébrer la Journée des Nations Unies et la semaine nationale sur la cybersécurité. Dans le cadre de cet événement, qui portera notamment sur l'édification d'un monde numérique plus sûr et plus sain pour les enfants, des orientations sur le recours à la législation seront fournies, ainsi que d'autres mesures permettant de défendre les droits des enfants en ligne.

82. **M^{me} Klein** (Madagascar) fait valoir que Madagascar a mis en place un réseau de protection de l'enfance, comprenant des centaines d'organismes dans l'ensemble du pays, pour signaler les cas de maltraitance, accompagner les victimes et sensibiliser les communautés. Cette initiative est complétée par des plans régionaux et communautaires de protection de l'enfance. En 2016, le Gouvernement a élaboré un document sur les services de prise en charge des enfants victimes de mauvais traitements et un guide pratique sur la gestion de ces affaires. Le personnel travaillant dans les organismes publics et les établissements d'enseignement reçoit une formation sur la protection des enfants dans les écoles.

83. Le Gouvernement malgache considère la santé des femmes et des enfants comme l'une de ses principales priorités et a lancé des campagnes nationales de promotion de la vaccination des enfants contre la polio et le paludisme. Il a également intensifié ses efforts pour lutter contre le tourisme sexuel visant les enfants, en signant une convention avec des partenaires nationaux et internationaux pour promouvoir un tourisme durable et respectueux de l'enfant et en appliquant, en mai 2015, un code de conduite pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et dans le tourisme sexuel.

84. Madagascar a été frappée de plein fouet par des catastrophes naturelles qui ont eu une incidence directe sur la santé et le bien-être de la population et ont aggravé la malnutrition. Le Gouvernement malgache tient à remercier tous les partenaires qui œuvrent à Madagascar pour aider les enfants, ainsi que la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence pour sa

récente visite, à la suite des effets dévastateurs du phénomène El Niño.

85. **M Bai** (Fidji) signale que les droits de l'enfant font partie intégrante de la politique nationale sur les droits fondamentaux et qu'ils ont été inscrits dans la Constitution des Fidji. Une nouvelle disposition constitutionnelle accorde aux enfants une protection contre toutes les formes de violence au domicile et à l'école.

86. L'accès à une éducation de qualité revêt une importance primordiale pour le Gouvernement fidjien. En 2015, l'éducation primaire et secondaire est devenue gratuite pour la première fois, l'État prenant également en charge l'achat des manuels scolaires et les autres dépenses liées à l'enseignement. Dans sa volonté de mettre fin à toutes les violences à l'égard des enfants, le Gouvernement fidjien a lancé en 2015 une ligne d'assistance téléphonique confidentielle permettant aux enfants qui ont besoin d'aide, de soins ou de protection de parler à des conseillers compétents.

87. Les Fidji soutiennent avec ferveur l'objectif 5 du développement durable et intègrent la problématique hommes-femmes dans tous leurs programmes et leurs initiatives. Les Fidji ont également inclus dans leur Constitution des dispositions visant à limiter la marginalisation des personnes handicapées et elles envisagent de ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

88. **M^{me} Tsevtanova** (Bulgarie) dit que le Gouvernement bulgare a mis en place des mesures ciblées afin de promouvoir les droits et le bien-être de tous les enfants, en particulier des plus vulnérables ou marginalisés. Tous les programmes et les politiques publiques prennent en compte l'intérêt supérieur de l'enfant, l'accent étant mis sur le développement de la petite enfance et l'égalité d'accès à une éducation de qualité pour tous. La Bulgarie a fait des progrès notables pour réduire les placements en institution, prévenir l'abandon d'enfants, encourager de bonnes pratiques parentales, aider les familles qui ont des enfants et fournir un placement familial ainsi que des services intégrés au sein des communautés. Le gouvernement renforce également ses systèmes de protection de l'enfance et fait campagne pour sensibiliser le public à l'ampleur du problème de la violence à l'égard des enfants.

89. La Bulgarie reste déterminée à promouvoir les droits de l'enfant dans tous les processus internationaux. Elle a coprésidé le Groupe des Amis des enfants et des objectifs de développement durable; a préconisé la prise en compte des droits des enfants durant les négociations intergouvernementales sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et lors de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants; elle a participé activement à l'Initiative mondiale de l'UNICEF, La plus grande leçon du monde, et elle présidait le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe lorsqu'il a adopté la Stratégie pour les droits de l'enfant pour la période 2016-2021.

90. Étant donné que les enfants sont particulièrement vulnérables dans l'actuelle crise humanitaire mondiale, toute intervention doit être fondée sur les droits de l'enfant. En tant que pays de transit et d'accueil pour des milliers de migrants et de réfugiés, la Bulgarie travaille avec des partenaires afin de protéger les droits fondamentaux de tous les demandeurs d'asile.

91. **M. Momen** (Bangladesh) fait observer que l'éducation est le meilleur moyen de protéger les droits de l'enfant. Conformément au principe consacré dans sa Constitution selon lequel l'éducation doit être gratuite et obligatoire, le Bangladesh a adopté une politique éducative instaurant l'école pour tous, il verse des indemnités pour frais d'étude aux étudiants talentueux dans le besoin, il a mis en place des bourses pour les filles et il a distribué des livres en braille aux enfants malvoyants.

92. La loi limitant le mariage d'enfants et la création d'une ligne d'assistance téléphonique gratuite ont joué un rôle déterminant dans la prévention du mariage d'enfants. Le gouvernement a également mis en place des centres de crise intégrés pour fournir des services aux enfants victimes de violences et a adopté un plan d'action quinquennal pour réduire le travail des enfants. Le Bangladesh accueille favorablement la célébration de la Journée internationale de la fille et se réjouit de la campagne du Secrétaire général Des enfants, pas des soldats. M. Momen exhorte tous les États Membres à réaffirmer leur engagement à mettre fin à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie mettant en scène des enfants.

93. La migration forcée a contraint des millions d'enfants à quitter leur foyer. Les enfants migrants

méritent de jouir des droits fondamentaux garantis par le droit international des droits de l'homme et le droit humanitaire. Si la communauté internationale n'apporte pas une aide adéquate à ces enfants, les pays n'ont aucune chance d'atteindre leurs objectifs de développement durable.

94. **M. Komara** (Guinée) précise que, malgré une volonté politique largement exprimée et les importants progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et du Programme 2030, le constat reste encore amer sur la situation des enfants dans le monde en raison de la défaillance des États Membres, de la déshumanisation des lois et des politiques, de la dégradation de l'environnement et de l'incohérence des programmes nationaux de développement.

95. Consciente de ses responsabilités envers les enfants, la Guinée a promulgué la loi portant code de l'enfant guinéen et a révisé son code minier en vue d'assurer une meilleure protection de l'enfant et de son environnement. Le Gouvernement guinéen est également fier d'avoir signé avec l'UNICEF l'Accord UNITLIFE dans le cadre duquel une partie des recettes minières est redistribuée pour financer la lutte contre la malnutrition. La gratuité du système éducatif, la couverture vaccinale des enfants, soutenue par l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé, et la création de nouvelles institutions des droits de l'homme sont des actions révélatrices de la volonté du gouvernement de se conformer à la Convention relative aux droits de l'enfant. Par ailleurs, l'adoption d'un plan stratégique national d'abandon des mutilations génitales féminines et la prorogation de l'âge du mariage montrent que le gouvernement se préoccupe de la situation des jeunes filles.

96. Malgré l'indéniable volonté politique du gouvernement, la crise Ebola a conduit le gouvernement à modérer ses ambitions, notamment en ce qui concerne la construction des tribunaux pour enfants, l'extension des centres d'accueil et de solidarité, et l'amélioration de la prise en charge des personnes handicapées. Toutefois, le soutien technique et financier des partenaires et le plan de relance économique post-Ebola donnent des raisons d'espérer.

97. **M^{me} Nguete Makoulet** (Congo) déclare que la nouvelle Constitution, entrée en vigueur en 2015, a renforcé les dispositions législatives et réglementaires,

notamment le cadre stratégique du système national de l'enfant. Le Gouvernement congolais a également créé un parlement des enfants, qui est représenté dans tous les départements du pays.

98. Les enfants les plus vulnérables, notamment les enfants handicapés et les enfants autochtones, sont inclus dans la politique du Gouvernement guinéen sur la protection et la promotion des droits de l'enfant. Le cadre stratégique sur la scolarisation et la rescolarisation des enfants handicapés a été approuvé, et les enfants handicapés ont reçu des fournitures scolaires et des aides techniques. Le Congo continue de procéder à l'enregistrement des milliers d'enfants nés sur son territoire.

99. Les partenariats sont un aspect essentiel dans la mise en œuvre des politiques et, dans le but de lutter contre la faim et la malnutrition, une lettre d'entente a été signée avec le Programme alimentaire mondial en avril 2015 afin de mettre en œuvre le programme de pays pour la période 2015-2018. Le système national de protection de l'enfance est opérationnel dans tout le pays et des informations relatives à la protection des enfants sont actuellement diffusées.

100. **M. Nkoloji** (Botswana) dit qu'en raison de la poursuite des conflits armés dans de nombreuses régions du monde, notamment en République arabe syrienne, en Afghanistan, en Iraq, au Yémen, en Somalie et au Soudan du Sud, les enfants ont été victimes de déplacements, d'enlèvements, de violences sexuelles, de mariages forcés et de la traite. Le Botswana condamne fermement les graves violations et atteintes commises à l'encontre des enfants, ainsi que la barbarie des attaques perpétrées contre des écoles et des hôpitaux, et il exhorte les gouvernements et les parties à un conflit armé à respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. La délégation du Botswana se félicite de la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, du fonds L'Éducation ne peut pas attendre et de la campagne Des enfants, pas des soldats, ainsi que des plans d'action individuels adoptés par les parties au conflit pour prévenir efficacement les graves violations et atteintes commises contre les enfants.

La séance est levée à 13 heures.